

de la ville vinrent lui offrir vingt-quatre bouteilles de vin d'honneur. M. du Tillet, dernier évêque d'Orange, ne voulut point passer, en 1777, à l'évêché du Mans. « J'ai épousé l'église d'Orange, dit-il, je ne puis la quitter. » En 1788, ce prélat, à la demande du clergé de France, fut transféré à Grenoble où il s'agissait de remplacer le malheureux Bonteville. M. du Tillet donna un consentement qui lui fut demandé de toutes parts, puis le retira et rentra à Orange. A cette nouvelle, la ville est illuminée, toute la population court à la rencontre de son pasteur, détèle ses chevaux et s'abandonne à un véritable délire. « C'est trop, mes enfants, c'est trop », répétait le bon évêque. Ces exemples, ces nombreux prélats que nous avons vu s'attacher aux diocèses les plus modestes, malgré la facilité que la protection, le crédit de leurs amis, leur offraient d'en sortir, nous prouvent quel esprit de désintéressement, quelle foi animaient de tels évêques. Aussi bien, ces changements de siège que nous voyons trop fréquents avant la Révolution, et qu'on pratique depuis, quoique en moins grand nombre, n'étaient-ils point le principal obstacle au bien que les évêques devaient faire dans leur diocèse. Il y avait un abus très grave qu'il nous faut signaler, le manque de résidence.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Résidence

I. Prescriptions du Concile de Trente sur la résidence. — Graves abus au xvr^e siècle. — Elle est mieux observée au xvii^e. — Richelieu à Luçon. — Bossuet, précepteur du Dauphin, donne sa démission de Condom. — Fénelon, Massillon. — Exemples d'évêques pratiquant admirablement la résidence au xviii^e siècle. — Révolte de Mgr de Lamotte contre l'expression : *être exilé dans son diocèse*. — II. Prélats moins zélés, moins résidents. — Leur philosophie du bonheur d'après leurs lettres inédites. — « Il faut écumer sa vie. » — « On fait son bonheur. » — Comment chasser l'ennui. — Occupations, littérature, société. — Mais la vraie société est à Versailles, à Paris. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume ». — Cette vision tente les évêques dans leurs lointains diocèses. — En route pour Paris. — Train de Le Tellier, archevêque de Reims. — Mot de M^{me} de Coulanges à ce prélat : « Quelle folie d'aller à Reims ! vous vous y ennuierez comme un chien. » — III. Quels prélats manquent à la résidence au xviii^e siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains évêques ne virent jamais leur diocèse. — IV. On est pourtant forcé d'y paraître. — On cherche à se désennuyer à force de nouvelles de Paris et de Versailles. — Boursault reporter d'un évêque. — Grandes dames de la cour comme correspondantes. — Les courriers attendus avec une extrême impatience. — Mais on n'y tient plus, on repart pour Paris. — V. Proportion des évêques non résidents. — D'après une note de police, plus du quart des évêques présents à Paris en 1764. — Renvoyés dans leur diocèse par arrêt. — VI. Tous les prétextes de non résidence vivement réfutés par M. de Pompignan, archevêque de Vienne. — Plaintes à ce sujet dans les cahiers de 1789.

I

La première condition pour bien gouverner un diocèse c'est d'y être. Le concile de Trente, voulant corriger sur ce point les abus graves dont on avait à se plaindre, rappelle avec insistance aux évêques, aux cardinaux, les devoirs de

la résidence. Il s'élève avec vigueur contre les prélats qui, « s'oubliant eux-mêmes et leur propre salut, préférant les choses de la terre à celles du ciel, les intérêts humains aux choses de Dieu, font toute l'occupation de leur vie d'être continuellement errants et vagabonds en diverses cours, ou dans le soin et l'embarras perpétuel des affaires temporelles, abandonnant leur bergerie et négligeant les soins des brebis qui leur sont commises. » Le concile¹ les avertit qu'ils se rendent coupables d'un péché mortel, s'ils s'absentent plus de trois mois sans cause légitime. Pour donner une sanction à son ordonnance, il prescrit qu'il soit retenu aux non résidents une partie de leurs revenus, qu'en cas de récidive le métropolitain procède selon les canons contre le récalcitrant, et le plus ancien évêque de la province contre le métropolitain. Il fallut du temps pour que cette injonction portât ses fruits. Le cardinal de Lorraine, l'un des Pères qui réclamèrent le plus vivement ce décret, possédait 900.000 livres de rentes en bénéfices, parmi lesquels plusieurs archevêchés et évêchés. Cette étrange habitude de donner certains évêchés en commende, de les livrer parfois à des enfants, rendait toute résidence impossible.

Le Camus, évêque de Belley, s'écria un jour en chaire, en présence de plusieurs évêques qui purent faire leur examen de conscience : « Quand un curé ne réside point, quand il ne veut point obéir, on a recours à Monseigneur son évêque; on écrit à Monseigneur, à Paris, qu'un tel, etc... Monseigneur fulmine. Voilà qui est bien, voilà qui est selon les canons. Mais, Monseigneur le prélat, qui ne résidez point, que peut-on dire de vous ? » Tout le monde ne goûtait pas ce langage. Le savant Guillaume du Vair croyait pouvoir être à la fois premier président du parlement de Provence, en résidence à Aix, et en même temps évêque de Lisieux en Normandie, où il n'allait jamais. Evidemment le roi ne voulait pas être agréable à Richelieu quand il lui écrivit, lors de la disgrâce du maréchal d'Ancre : « Allez à Luçon faire les devoirs de votre

1. Sess. VI, de ref. ch. I; sess. XXIII, de ref. ch. I.

charge, et exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et aux miens. » Cependant Richelieu avait déjà donné l'exemple de huit années de résidence à peu près continue, dans un diocèse qui ne connaissait guère ses évêques depuis soixante ans¹. Elle est bien mieux observée dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La résidence, quoique parfois violée en fait, apparaît alors comme une obligation rigoureuse, à laquelle on ne peut se soustraire qu'au péril de son âme.

Le Camus, évêque de Grenoble, se montre particulièrement strict en théorie et en pratique. Il a trop souffert des « mille désordres que deux cents ans de non résidence ont autorisés » dans son diocèse, pour ne pas la condamner avec vigueur. En 1686, il peut se rendre le témoignage d'avoir inviolablement observé, depuis seize ans, « l'obligation étroite de la résidence. » Il dit au sujet d'un évêque qui a retrouvé la faveur du monarque : « Le voilà rentré dans les bonnes grâces du roi, puisqu'il est à Paris. Pour demeurer dans celles de Dieu, je souhaite qu'il retourne promptement à son diocèse. » Il déplore l'absence de M. d'Orléans (Coislin, évêque d'Orléans). « Est-il possible, s'écrie-t-il, qu'une si bonne âme, si innocente, si pure, se damne misérablement pour des péchés d'Etat. » Le Camus n'y tient plus et il sermonne le prélat de cour. « J'ai écrit, dit-il, à M. l'évêque d'Orléans sur sa non résidence... Il n'y a que Dieu seul qui puisse déterminer les gens comme nous à quitter honneurs, biens et cour, quand on est dans les emplois². »

Heureusement beaucoup de prélats parlent et agissent comme l'évêque de Grenoble. On sait que Bossuet hésitait à accepter les fonctions de précepteur du dauphin, les jugeant inconciliables avec ses devoirs d'évêque; aussi donna-t-il sa démission de l'évêché de Condom³. Fénelon ne prit l'archevêché de Cambrai qu'à condition de résider neuf mois dans son diocèse⁴. Massillon, une fois évêque

1. « Il était en ce temps-là si peu ordinaire de voir un jeune évêque résider, que cette sage conduite donna une grande réputation à l'évêque de Luçon. » *Vie manuscrite du cardinal de Richelieu*, Bib. de l'arsenal.

2. *Lettres de Le Camus*, p. 88, 90, 115, 137, 152, 190, 191, 481.

3. A. FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, 482-484, 517-521.

4. Fénelon écrivait dans un mémoire destiné à prouver que M. de

de Clermont, ne parut plus à l'académie. Certaines nécrologies en disent long, en peu de lignes, sur les vertus de quelques prélats. « 10 novembre 1685. M. le cardinal Grimaldi est mort à Aix, âgé de plus de 80 ans. Ce prélat n'était point sorti de son diocèse depuis qu'il en était archevêque, que pour des affaires de la dernière importance. Pendant sa maladie, les églises n'ont point été fermées même la nuit. C'était le père des pauvres, aimé de tout le monde ¹ ». On voit que Louis XIV aurait pu dire à plus d'un prélat les paroles qu'il adressait à Nicolas Colbert, en passant à Auxerre pour se rendre au siège de Besançon : « Monsieur d'Auxerre, il faut bien vous venir voir, puisqu'on ne vous voit pas à la cour. » Moins héroïque que ces évêques résolus à ne jamais quitter leur diocèse pour paraître à Versailles, mais encore dignes d'éloges, étaient ceux qui savaient allier avec un brin de cour le devoir de la résidence ².

On aime enfin à voir les prélats les plus occupés, les plus mêlés aux intérêts d'Etat, se rappeler que le premier devoir de leur charge est le soin de leur diocèse. « Quelque accoutumé qu'il fût aux affaires, dit Saint-Simon du cardinal Forbin-Janson, quelques agréments qu'il trouvât dans le monde, où il était universellement honoré et où il avait beaucoup d'amis parce qu'il en méritait, quelques faveurs, quelques distinctions qu'il trouvât toujours à la cour, il ne se plaisait nulle part tant que

Beauvau, évêque de Tournai, devait quitter la cour pour rejoindre sa ville épiscopale : « Des laïques, pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le roi, peuvent croire que M. l'évêque de Tournai ne doit pas revenir, parce qu'ils ne sont sensibles qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour S. M. Mais il est facile de prouver qu'on peut accorder les sentiments de la reconnaissance la plus vive et de l'attachement le plus inviolable avec les règles canoniques, que le devoir de l'évêque ne nuit en rien à celui de sujet, et qu'en faisant tout pour le roi, il peut ne manquer ni à Dieu ni à l'Eglise. » *Corresp. génér.* V, 288. Louis XIV fut de l'avis de Fénelon et M. de Beauvau dut partir pour la Flandre.

1. Bibl. nat. Mss. fr. 10265.

2. « L'abbé de Mailly, nommé à l'archevêché d'Arles, dit au roi, en prenant congé, qu'il ne pouvait se résoudre à être longtemps sans le voir, et qu'il le suppliait de trouver bon qu'il vint passer trois semaines tous les ans à Versailles, qui serait le seul objet de son voyage. En effet, il n'y manqua point et ne s'arrêtait point à Paris. Il débarquait chez moi, je le couchais dans un trou d'entresol qui me servait de cabinet, et le roi lui savait le meilleur gré du monde d'une conduite qui lui marquait un attachement dont il était jaloux, sans entamer les devoirs de l'épiscopat et de la résidence. Et l'archevêque en profitait pour voir par lui-même tous les ans ce que les lettres ne pouvaient lui apprendre. » SAINT-SIMON, t. III, p. 197-198.

dans son diocèse, où il était singulièrement respecté et il se peut dire adoré, surtout des pauvres de tous les états à qui il faisait de grandes aumônes. Tant qu'il a été en France, il a toujours passé plus de sept ou huit mois tous les ans à Beauvais, à y visiter son diocèse et à y remplir toutes ses fonctions avec beaucoup d'application et de vigilance ¹. »

Au XVIII^e siècle nous trouvons aussi des évêques longtemps absorbés par des affaires publiques, se préoccuper des devoirs de la résidence. Pour certains, le désir de trouver un peu de calme après une vie agitée fait facilement accepter la solitude. Tencin se retira dans son diocèse pour se ménager, disait-il, un intervalle entre la vie et la mort. Le cardinal de Bernis s'attache à son archevêché. Cette observation de la résidence lui vaut des témoignages d'admiration. « Vous êtes donc, Monsieur, lui écrivait l'Infant de Parme, le 21 décembre 1764, dans la résolution de passer une année entière à Alby; cela est admirable et digne d'un bon archevêque. » Joly de Fleury lui parle dans sa correspondance « d'un grand archevêque qui, revêtu de la pourpre, aime mieux visiter son diocèse albigeois que de recevoir dans la capitale les respects de tout le monde ² ». L'un des derniers précepteurs de princes, Mgr de Coetlosquet, imitant l'exemple de Bossuet, avait donné, en entrant en fonctions, sa démission de l'évêché de Limoges. M. de Pompignan allait avoir lui-même l'occasion d'appliquer les principes exposés dans ses écrits en se démettant de l'archevêché de Vienne, lorsqu'il fut appelé, en 1789, à remplacer M. de Marbeuf comme ministre de la feuille. Nombre d'évêques de la plus haute naissance montraient la même exactitude à observer le devoir de la résidence. M. de Fontanges, aumônier de la reine, est nommé par sa protection évêque de Nancy. Bachaumont ³ lui rend le témoignage, en 1787, que depuis 1783 il n'est pas sorti de son diocèse. On cite

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, VI, 406.

2. MASSON, op. cit. p. 54-55. Bernis résida à Albi les années 1765 et 1766. Du reste, son exil ne fut pas long; il fut nommé ambassadeur de France à Rome.

3. *Mémoires*, 21 février 1787.

parmi les évêques très résidants : M. de Durfort, archevêque de Besançon, M. de Malide, évêque de Montpellier, M. de Bruyères de Chalabre, évêque de Saint-Pons. Il y a des sièges, comme Perpignan, qui jouissent durant tout le xviii^e siècle de la présence de leur évêque. De M. de Grignan à M. de Puységur, évêque de Carcassonne, ce dernier est le premier à ne pas résider. Il y a des provinces entières, comme la Gascogne¹, où les prélats sont fermes à leur poste. A Auch, Montillet corrige par sa surveillance attentive les abus introduits pendant l'absence de son prédécesseur, le cardinal Polignac. A Aix, Plaicard de Raigecourt ne s'éloigne jamais de son troupeau durant trente ans d'épiscopat. C'est aussi pendant trente ans que le dernier évêque d'Agde, M. de Saint-Simon de Sandricourt, reste fidèlement au milieu de ses diocésains et de ses livres. On remarqua que l'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Versel, ne quitta que deux fois ses ouailles pour affaires majeures. A Pamiers, M. Gaston de Lévis garde une scrupuleuse résidence pendant ses quarante-six ans d'épiscopat. Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, ne se plaît que dans son diocèse. Obligé de passer quelque temps dans la capitale comme délégué des Etats de Bretagne, il écrit : « Je n'ay plus que neuf à dix jours à rester dans ce pays-ci. Il y a si longtemps que je bâts le pavé de Paris de mon corps que j'en suis excédé de fatigue et d'ennuy. » Connaissant ces dispositions, quelques prélats moins résidants faisaient ordonner leur clergé par l'évêque de Dol, qui s'y prêtait avec une extrême bonne grâce². M. de Lamotte, évêque d'Amiens, s'indignait qu'on pût parler d'exil dans son diocèse. « C'est à la cour, disait-il, ou dans la capitale que nous sommes exilés ! mais c'est une

1. TOREILLES, *op. cit.*, MONLEZUN, *op. cit.* Voir en particulier, sur la scrupuleuse résidence de M. de Cugnac, évêque de Lectoure, un article de M. PLIEUX, *Recue de Gascogne*, 1879, p. 225.

2. Il écrivait le 3 avril 1784, à M. Bateau de Girac, évêque de Rennes : « Vos ordinands sont arrivés d'hier dans mon séminaire. Soyez bien sûr que vous ne pouvez me faire plus de plaisir que de me fournir l'occasion de vous être bon à quelque chose. » Dans ses 23 années d'épiscopat, M. de Hercé ordonna 576 prêtres en majorité étrangers à son diocèse. — Cf. Ch. ROBERT, *Urbain de Hercé*, p. 39-41, 141.

plaisanterie méchante de prétendre qu'un évêque est exilé au milieu de son troupeau. »

Nous voyons un sévère censeur du clergé, en 1789, reconnaître que certains prélats, « pendant plus de quarante ans, n'ont pas passé trois semaines à Paris, hors du temps des assemblées où ils ont été députés ». La Bretagne nous montre Amelot, évêque de Vannes, et la plupart de ses pontifes fidèles à la résidence. Nous voyons les prélats observer ce devoir dans des contrées qui n'avaient point assez de paroisses pour les occuper. M. de Fumel ne quitte son troupeau que pour se rendre tous les ans aux Etats du Languedoc. Le président Dillon, archevêque de Narbonne, disait en le voyant arriver : « Voici l'ermite de Lodève qui vient quêter pour sa ville et pour son diocèse¹. » Il fallait de la vertu à M. La Broue de Vareilles pour ne jamais sortir de ses montagnes de Gap ; à M. de la Cropte de Chanterac, de son petit évêché d'Alet ; à M. de Maillé La-Tour-Landry, de son village de Saint-Papoul, que le dicton excluait formellement du *Beati qui habitant urbes*². Il fallait presque de l'héroïsme, quand on avait parents et amis à la cour, pour rester enfermé dans la pauvre ville de Senez, triste, noire, humide en hiver, capitale d'un diocèse comprenant trente-deux paroisses et trente succursales. M. de Beauvais, que nous avons vu arriver si péniblement à l'épiscopat à cause de sa tache de roture, n'y tenant plus³ et ne voulant pas manquer à ses devoirs, donne sa démission, en 1783, et vient habiter Paris, sous le toit de Mgr de Juigné. Un Castellane-Adhémar lui succède. En 1789, Mgr de Ruffo de Bonneval est sacré évêque de Senez. Il se montre intrépide dans la persécution, et il s'éprend tellement de son pauvre diocèse qu'après la Révolution, lorsqu'on lui offre le siège d'Avignon, il refuse en s'écriant : « Que l'on

1. LAURENT, *op. cit.* p. 233. LAZAIRE, *op. cit.*

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 138, disent ce prélat « un des plus exacts sur l'article de la résidence ».

3. Il était peut-être aussi fatigué de ne point comprendre le langage du pays. Il avait été question de réunir le siège de Senez à celui de Digne. Mgr de Beauvais vécut à Paris dans l'intimité de Mgr de Juigné. Il s'occupa de former un séminaire de prédicateurs auxquels il fit donner des leçons, mais sans succès, par l'abbé Auger. Les évêques de Senez se mirent à habiter Castellane qui est dans une position riante.